

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2016

**DELIBERATION N° 55/ 4/2016 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ENTREPRISE MAISON SIMONET
DANS LE CADRE DU FCIE**

L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

Monsieur Alain GABACH donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le couple SIMONET a repris la boulangerie de Lamothe-Capdeville en 2006. Le commerce est situé au centre de la commune qui compte 1 066 habitants. En 2011, les commerçants ont décidé d'investir dans un nouveau four afin de réduire la consommation d'énergie, améliorer la productivité et la qualité du pain. Monsieur Grégory SIMONET s'occupe de la partie production et son épouse de la vente en magasin et de la gestion.

L'entreprise enregistre une situation financière saine et stable et son chiffre n'a cessé d'évoluer depuis la reprise. Le couple et leurs employés assurent un service dédié aux habitants des communes de la zone de chalandise qui s'étend dans un rayon de 10 kilomètres. (L'Honor de Cos et le Nord Est de Montauban). La clientèle est composée à 93 % de particuliers. Les autres clients récurrents sont des associations et établissements publics (centre aéré du Ramierou, Centre d'Aide au Travail du Pech Blanc, cantine de l'école...).

Afin de proposer un service complet aux usagers qui ont des difficultés pour se déplacer, la boulangerie SIMONET effectue un service itinérant au travers d'une tournée dans un rayon de 15 Km. La vente ambulante représente près de 30 % du chiffre d'affaires. La concurrence est importante car on compte au moins 7 boulangeries dans un rayon compris entre 4 et 6 km. La majorité des clients directs se situent dans la zone industrielle Nord de Montauban.

Aujourd'hui, la Maison SIMONET porte un projet de développement qui consiste à rénover et moderniser l'espace de vente. Ses objectifs sont de proposer un espace de vente agréable, lumineux et attractif ; fidéliser la clientèle ; pérenniser l'activité et les emplois. Actuellement l'entreprise compte 3 salariés, en plus du couple.

Le coût total du projet en matière d'investissement s'élève à 45 897 €.

- Travaux de rénovation : 16 997 €
- Meubles et vitrine réfrigérée : 28 900 €

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur et Madame SIMONET ont sollicité les collectivités dans le cadre d'un accompagnement financier.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 30% de l'investissement éligible, dans le cas d'un commerce de première nécessité dans une commune de moins de 2 000 habitants, et que le Grand Montauban et le Conseil Départemental ont pour habitude d'intervenir à parité, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban : 5 000 €
Aide du Conseil Départemental : 5 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide à la Maison SIMONET d'un montant de 5 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la Maison SIMONET telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide à la Maison SIMONET d'un montant de 5 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la Maison SIMONET telle qu'annexée à la présente,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 AVR. 2016

De sa publication le :

28 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

